



Marennes-Hiers-Brouage

VILLE DE MARENNES-HIERS-BROUAGE
REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil municipal du 15 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 32
Date de la convocation : 8 décembre 2022

Délibération rendue exécutoire par :

- Télétransmission : 20/12/2022

ID télétransmission : 017-200085132-20221215-2022_12_0137-DE

- Mise en ligne sur le site Internet : 21/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de Marennes-Hiers-Brouage s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Claude BALLOTEAU, Maire de Marennes-Hiers-Brouage.

Présents : Claude BALLOTEAU, Jean-Marie PETIT, Philippe MOINET, Frédérique LIÈVRE, Philippe LUTZ, Martine FARRAS, Catherine BERGEON, Jean-Pierre FROC, Mariane LUQUÉ, Françoise LUCAS, Michele PIVETEAU, Martine COUSIN, James SLEGR, Florence WINKLER, Liliane BARRÉ, Régis JOUSSON, André GUILÉMIN, Clotilde DEGORÇAS, Marie-Bernard BOURIT, Patricia DESCAMPS, Thierry GÉRARDEAU, Pascale FOUCHÉ, Claude QUILLET, Norbert PROTEAU, Michel BROCHET.

Absents ayant donné pouvoir : Alain BOMPARD (pouvoir à Claude BALLOTEAU), Philippe GENDRE (pouvoir à Philippe MOINET), Maryse THOMAS (pouvoir à Martine FARRAS), Sophie LESORT-PAJOT (pouvoir à Mariane LUQUÉ), Corine GABORIAUD (pouvoir à Florence WINKLER), Richard GUÉRIT (pouvoir à Michel BROCHET), Stéphanie MOUMON (pouvoir à Norbert PROTEAU).

Absent : Stéphane DUC

Secrétaire de séance : Frédérique LIÈVRE

DÉLIBÉRATION N°2022 12 137

FrancoFest' – 12^e édition – Demande de subvention départementale

Madame Bergeon, adjointe déléguée à la francophonie, informe le conseil municipal que la 12^e édition du festival des Cultures francophones se tiendra sur le mois de mai 2023. Divers concerts, spectacles, conférences, animations littéraires, expositions, et cycle cinématographique, confèreront à cette manifestation un caractère pluridisciplinaire avec

pour objectif principal de renouveler le format de la manifestation et partir à la conquête de nouveaux publics.

Le coût de cette 12^e édition s'élève à 51 550 € TTC. Il est proposé de solliciter une subvention départementale pour un montant de 4 300 € pour cette édition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE de solliciter une subvention de 4 300 € auprès du Département de Charente-Maritime, pour l'organisation de la 12^e édition du Festival des Cultures francophones.

Votants : 32 – Pour : 32

Extrait certifié conforme
Claude BALLOTEAU
Maire de Marennes-Hiers-Brouage



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication. Le recours peut également être déposé via l'application internet Télérecours citoyen : www.telerecours.fr